

## **Protection de la biodiversité : l'ISO donne son feu vert**

**L'organisation internationale de normalisation - l'ISO - charge la France d'animer la préparation, avec tous les pays volontaires, de normes internationales favorisant la protection de la biodiversité. AFNOR lance un appel à participation, avec déjà des projets sur la table.**

A l'initiative d'AFNOR, chargé de représenter la France au sein de l'ISO, 20 premiers pays ont d'ores et déjà signalé leur volonté de participer à la rédaction de normes volontaires internationales. Qu'ils soient identifiés comme des « poumons de la planète », à l'instar de la forêt amazonienne, du bassin du Congo, ou issus de l'Europe et d'autres régions du monde, les cinq continents sont représentés. Acteurs publics et privés, chercheurs et représentants d'ONG seront donc réunis pour élaborer, par consensus, des méthodes et des cadres de référence qui permettront de renforcer l'action de tous en faveur de la protection de la biodiversité.

### **Une contribution française déjà bien avancée**

Depuis 1 an, [une vingtaine d'acteurs socio-économiques](#) français travaillent avec l'ambition de porter au plan international des premières contributions. La future norme NF X32-001 ([ouverte aux commentaires de tous jusqu'au 6 septembre 2020](#)) en fera partie : elle propose à toute organisation une méthodologie de criblage systématique des enjeux de biodiversité, d'analyse d'impacts des activités et conduisant à avoir une approche construite en la matière (définition de stratégie, d'un plan d'actions, d'évaluation des résultats et d'amélioration). Cet outil, qui sera finalisé en fin d'année, aidera à intégrer les enjeux de conservation, de restauration et d'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques dont les humains bénéficient.

### **Créer des dénominateurs communs**

Le projet engagé au sein de l'ISO sera mené en cohérence avec ceux d'instances internationales en prise directe avec les enjeux de biodiversité. L'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) ayant déjà apporté son soutien. Au-delà de termes communs et de méthodes de conduite de projets, à l'échelle d'une organisation ou d'un territoire, le projet de l'ISO permettra aussi de valoriser les réussites en matière de préservation de la biodiversité. Les participants pourront

ainsi partager leurs expériences sur des cas concrets, bénéficiant ainsi de l'occasion pour faire connaître leurs approches pour un écosystème spécifique, au-delà des frontières.

La première réunion de travail se tiendra fin 2020. Alternant discussions à l'échelle nationale et internationale, le comité technique présentera ses premières normes à l'horizon 2023.

### **Normaliser : une action d'influence**

AFNOR accompagne au plan international les stratégies des organisations françaises en les aidant à conjuguer innovation et normalisation. Cela a par exemple été le cas en 2019 sur la question de l'économie circulaire : [plus de 60 pays sont aujourd'hui engagés](#) via l'ISO pour élaborer des cadres de référence, des recommandations, des outils d'aide et des exigences pour mettre en œuvre ce modèle économique.

L'édition 2020 du [baromètre international de la normalisation](#) fait apparaître la France à la 2<sup>e</sup> place sur la scène européenne (CEN-CENELEC) et à la 3<sup>e</sup> place sur la scène internationale (ISO-IEC). A l'ISO, la France a repris la 5<sup>e</sup> place du classement, à égalité avec le Japon, avec 76 secrétariats, un chiffre qu'elle n'avait pas atteint depuis 2008.

#### A propos d'AFNOR

AFNOR est l'organisme français de référence pour les normes volontaires. Il gère la collection des documents qui existent et anime les travaux des parties intéressées pour la création, la révision des normes et pour défricher les sujets pouvant donner matière à en élaborer de nouvelles. Lancée à l'initiative des acteurs du marché, la norme volontaire est un cadre de référence qui vise à fournir des lignes directrices, des prescriptions techniques ou qualitatives pour des produits, services ou pratiques au service de l'intérêt général. Tout le monde peut participer à sa création et toute organisation peut ou non l'utiliser et s'y référer. C'est pourquoi la norme est dite volontaire. En coordinateur de la normalisation en France, AFNOR affiche une ambition : contribuer à la diffusion de bonnes pratiques et de solutions efficaces, au bénéfice de tous. [www.normalisation.afnor.org](http://www.normalisation.afnor.org)

**Contact presse** : Olivier Gibert - 01 41 62 85 55 – [presse@afnor.org](mailto:presse@afnor.org)